

REPUBLIQUE FRANCAISE	
—	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 02	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 02/04/2025	
Date d'affichage : 14/04/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/04/027 : Vote du budget primitif de l'exercice 2025 - Budget Eau et Assainissement

- **Vu** le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- **Vu** la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- **Vu** le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- **Vu** la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- **Vu** l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire rappelle les commissions de finances ayant eu lieu et procède à une lecture détaillée des chapitres et articles du budget primitif de l'exercice 2025.

Tous les points ayant été abordés et toutes les questions évoquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Le projet de budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **688 727,41 €** pour la section de fonctionnement.

Le projet de budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **377 773.14 €** pour la section d'investissement

SECTIONS	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	688 727,41 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	688 727,41 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	377 773.14 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	377 773.14 €

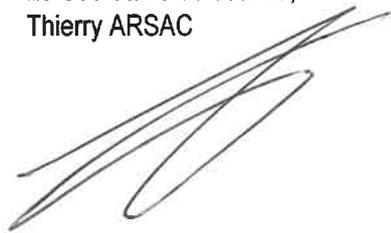
Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 de l'eau et l'assainissement tel que présenté.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

